



Mon amie m'a mis sur son testament

Par Mathias31520

Bonjour, mon amie m'a mis sur son testament.

Celle-ci a juste un frère, pas de parents ni enfants.

Celle-ci vient de décéder, que faire ?

Suis-je dans l'obligation de prendre rdv chez un notaire pour pouvoir faire valoir mes droits ?

Par avance merci pour vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Oui, un testament ne peut être exécuté sans notaire.

Ce testament a-t-il été enregistré ou remis à un notaire ?

Si non, est-il en votre possession ou en possession d'une personne que vous connaissez ?

Les legs entre personnes non apparentées sont taxés à 60 %. Il y a une fiscalité plus favorable si votre amie vous a désigné bénéficiaire d'une assurance-vie.

Par isernon

bonjour,

pour faire valoir vos droits, il faut d'abord trouver le testament qui vous désigne comme étant un légataire.

il ne faut pas oublier qu'un nouveau testament peut modifier voir annuler un testament plus ancien.

votre amie a du vous donner des renseignements pour retrouver son testament.

salutations